|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFR 12/7522/2023 – Angola - 13 décembre 2023 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 115/2023 |
| Quatre militants condamnés pour une manifestation de solidarité | | |
| Angola | | |

Le 16 septembre, quatre militants – Adolfo Campos, Abraão Pedro Santos, Gilson Morreira et Hermenegildo Victor José – ont été arrêtés quelques heures avant de participer à une manifestation de solidarité avec les chauffeurs de moto-taxi à Luanda, capitale de l’Angola. Le 19 septembre, ils ont été jugés sommairement, déclarés coupables et condamnés à deux ans et cinq mois de prison pour «désobéissance et résistance à des ordres», bien qu’aucune preuve n’ait été produite au tribunal. Leur déclaration de culpabilité et leur condamnation sont uniquement liées à l’exercice pacifique de leurs droits humains. Il faut que ces hommes soient libérés immédiatement.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Adolfo Miguel Campos André (44 ans) est un militant et dirigeant du Mouvement révolutionnaire angolais. Père de quatre enfants, il est responsable des actifs dans un journal local de Luanda. Il a commencé à militer en 2011, lorsque, aux côtés d’autres jeunes, il a lancé un mouvement contre le régime de l’ancien président José Eduardo dos Santos, qui à l’époque était au pouvoir depuis 32 ans, un régime marqué par les scandales de corruption, les inégalités sociales et de graves violations des droits humains.

Gildo das Ruas (28 ans) est militant et membre du Mouvement de résistance malangeais. Père de deux fillettes, il a commencé à participer à des manifestations en 2014. En 2021, il a été détenu arbitrairement pendant six mois dans la province de Malange en raison de son militantisme pacifique.

Abraão Pedro dos Santos (37 ans) est militant et membre du mouvement Société civile contestataire (Sociedade Civil Constestatária) et dirige le mouvement révolutionnaire Panterra Negra. Père de deux jeunes enfants, il a toujours pris part aux manifestations pacifiques, ce pour quoi il a été arrêté arbitrairement à plusieurs reprises, mais c’est la première fois qu’il est déclaré coupable. Le jour du procès, lorsque le juge a annoncé les noms des personnes déclarées condamnées, le sien n’a pas été cité, contrairement à ceux d’Adolfo Campos, de Tanaice Neutro et de Gildo das Ruas. Quelques instants plus tard, alors que le juge avait quitté les lieux, le sténographe a été renvoyé en salle d’audience pour lire le résumé du procès. C’est à ce moment que le nom d’Abraão Pedro dos Santos a été ajouté à l’acte d’accusation et qu’il a aussi été déclaré coupable.

Tanaice Neutro (36 ans) est un militant qui exprime ses opinions sur des problèmes sociaux tels que la pauvreté, les inégalités et la corruption au travers de l’art grâce au kuduro, un style musical angolais. En octobre 2022, il a été condamné à 15 mois d’emprisonnement avec sursis pour avoir qualifié le président de clown. Ayant refusé de présenter ses excuses au président, il a été maintenu en détention au-delà de sa peine, malgré une décision de remise en liberté du tribunal. Il a enfin été relâché le 23 juin 2023. Il n’est resté libre que deux mois avant d’être arrêté avec trois autres militants le 16 septembre 2023.

Lors du procès des quatre militants, l’un des agents en service le jour de la manifestation de solidarité a déclaré au tribunal que ces hommes avaient obtempéré à tous les ordres donnés par les autorités, mais même cela n’a pas suffi à empêcher leur déclaration de culpabilité.

Amnesty International est préoccupée par le nombre croissant de militant·e·s et de défenseur·e·s des droits humains pris pour cible par les autorités angolaises, ce qui bafoue leurs droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **7 février** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **portugais, anglais.** Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Ministre de la Justice et des Droits humains Marcy Cláudio Lopes Casarão da Justiça, Rua 17 de Setembro Gombota, Luanda, LU Angola  E-mail: [dndh.mjdh.angola@gmail.com](mailto:dndh.mjdh.angola@gmail.com) | Ambassade de la République d'Angola Thunstrasse 73 3006 Berne  Fax: 031 351 85 86 E-mail: [embaixada.suicaberna@mirex.gov.ao](mailto:sectorconsular75@gmail.com) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 115/23** ou **AFR 12/7522/2023** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministre de la Justice et des Droits humains  
Marcy Cláudio Lopes  
Casarão da Justiça, Rua 17 de Setembro  
Gombota, Luanda, LU  
Angola

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations quant à la détention arbitraire et à la déclaration de culpabilité de quatre militants, Adolfo Campos, Gilson Morreira (alias Tanaice Neutro), Hermenegildo Victor José (alias Gildo das Ruas) et Abraão Pedro Santos (alias O filho da revolução\_pensador), qui n’ont fait qu’exercer leurs droits humains.**

Le 16 septembre, ces quatre militants devaient participer à une manifestation pacifique de solidarité avec les chauffeurs de moto-taxi à Luanda, capitale de l’Angola. Bien que les personnes à l’instigation de la manifestation se soient conformées à toutes les obligations légales, y compris celle de communiquer aux autorités les détails du rassemblement, la police a arrêté ces quatre militants sans mandat quelques heures avant le début.

Le ministère public les a d’abord accusés d’«outrage et injure au président de la République». Face à diverses incohérences et à l’absence de preuves, cette charge a été requalifiée en «désobéissance et résistance à des ordres». Selon les témoignages recueillis et les vidéos diffusées, ces militants étaient allongés au sol, n’opposant aucune résistance lors de leur arrestation. Le 19 septembre, le tribunal les a condamnés à deux ans et cinq mois de prison et à une amende de 80'000 kwanzas chacun. Leurs avocats ont interjeté appel et porté plainte contre cette décision, mais leurs deux recours ont été rejetés par le tribunal.

Depuis l’arrestation des quatre militants, l’administration pénitentiaire a empêché à plusieurs reprises leurs épouses de leur apporter directement de la nourriture. En signe de protestation, Adolfo Campos and Abraão Pedros Santos ont observé une grève de la faim pendant leurs deux premières semaines d’incarcération. De plus, depuis le 27 octobre, trois des quatre militants ne sont autorisés à recevoir des visites que de leur femme (qui leur apporte de la nourriture) et de leur avocat. La santé et la sécurité en détention des quatre militants suscitent également des inquiétudes. Adolfo Campos est détenu dans une cellule avec plus de 100 autres détenus ; les rixes, notamment les agressions à l’arme blanche entre détenus, sont constantes. Il est en train de perdre progressivement la vue et n’a pour l’instant pas reçu de soins médicaux à cet égard. Tanaice Neutro avait été initialement placé à l’isolement pendant 36 jours, sans raison apparente. Il devait être opéré en novembre mais l’intervention n’a pas eu lieu, ce qui n’a fait que compliquer ses problèmes de santé.

**Je vous prie instamment de faire en sorte que les quatre militants soient libérés immédiatement, étant donné qu’ils sont détenus arbitrairement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique. En attendant leur libération, il faut que de la nourriture puisse leur être apportée directement sans entrave et qu’ils soient autorisés à recevoir des visites d’autres membres de leur famille et d’amis. Les autorités doivent aussi veiller à ce qu’ils aient accès à tous les soins médicaux nécessaires et à ce que leurs conditions de détention respectent les Règles Mandela.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République d'Angola, Thunstrasse 73, 3006 Berne

Fax: 031 351 85 86, E-mail: embaixada.suicaberna@mirex.gov.ao